

REPRISE DU 22 JUIN

Fonctionnement du collège à partir du Lundi 22 Juin 2020

publié le 19/06/2020

A partir du Lundi 22 Juin, le retour au collège est obligatoire pour l'ensemble des élèves.

Un protocole sanitaire régit le fonctionnement et l'organisation du collège afin de protéger les élèves et les personnels. Ce protocole repose sur l'application des gestes barrière ainsi que :

- ▶ le lavage régulier des mains, notamment avant chaque entrée en classe avec du gel hydro alcoolique qui sera mis à disposition des élèves et avant l'entrée au self aux lavabos.
- ▶ le port du masque : les élèves doivent porter le masque dès lors qu'ils ne sont pas en classe (lors des récréations, lors des déplacements...). Ils doivent donc avoir chaque jours deux masques pour venir au collège : un pour la matinée, l'autre pour l'après-midi. Dans les transports scolaires, le port du masque est obligatoire. En classe le port du masque n'est pas obligatoire (ni pour les élèves, ni pour les enseignants) dès lors que la distance d'un mètre est respectée (selon la situation, lorsque l'enseignant estime que cette distance risque de ne pas être respectée, il peut demander aux élèves de porter le masque).
- ▶ la limitation du brassage des élèves : chaque classe a une salle attribuée, et chaque élève dispose d'une table nominative. Les déplacements dans le collège se font par groupe classe, selon un sens unique, et accompagnés par un adulte (professeur ou surveillant). Lorsqu'ils sont dans la cour, les élèves restent par groupe classe dans une zone déterminée. Au self, les élèves s'installent de manière à ce que la distance d'un mètre soit respectée (en diagonale deux par table) et restent regroupés par classe.

Afin de respecter ce protocole, l'emploi du temps de chaque classe a été revu : vous pouvez le consulter sur Pronote à partir du Samedi 20 Juin 2020. Sachant que nous devons limiter le brassage des élèves et conserver un fonctionnement par groupe classe, l'emploi du temps des classes a été compacté, ce qui explique que certaines classes n'aient pas cours certaines journées. Les entrées retardées et sorties anticipées ne seront pas possibles, sauf cas très exceptionnel et après accord du chef d'établissement.

Toute personne accédant à l'établissement doit porter le masque.

Aucun cours ne sera assuré le mercredi 24 Juin, le mercredi 1er juillet et le Vendredi 03 juillet 2020 (l'accueil des élèves qui n'auraient pas d'autres solutions pourra être assuré à la demande de la famille).

Les élèves doivent bien avoir à l'esprit qu'ils reviennent au collège pour y suivre des cours, pour renouer des relations avec leurs camarades, dans le cadre du fonctionnement imposé par le protocole sanitaire.

Les familles s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège en cas de fièvre ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou ses proches.

